RCS : CHARTRES
Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00427
Numéro SIREN : 839 504 024
Nom ou dénomination : ABDR

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003979

451090

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003979**
n° de gestion : **2018B00427**
n° SIREN : **839 504 024 RCS Chartres**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Chartres certifie avoir procédé le 25/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABDR - Société par actions simplifiée
38 rue du Pont de Fer 28260 Sorel-moussel -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

451090

cerfa

N° 11084* 20

Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SD
2019

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	13/04/18	et clos le	31/12/18	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU ABDR 38 rue du Pont de Fer 28260 SOREL-MOUSSEL	
SIRET 8 3 9 5 0 4 0 2 4 0 0 0 1 0	Mél : sasuabdr@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Commerce de voitures et de véhicules aut — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % * | Bénéfice imposable à 28 % | Déficit 1 506

Bénéfice imposable à 15 %

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19 % | Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A ☐ | Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies* ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ | Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐ | Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐ | Autres dispositifs ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* ☐ | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X* ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SOGEC ECG 7 rue Max Cousin 28210 NOGENT-LE-ROI *Tél :*	*Tél :*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 25/04/19 Lieu : SOREL MOUSSEL
	Qualité et nom du signataire : Président PERRIER Benjamin
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'imposition [illegible] doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

"Certifié conforme à l'original"

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2019

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

cerfa N° 15948*01
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2019

Désignation de l'entreprise SASU ABDR — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 38 rue du Pont de Fer 28260 SOREL-MOUSSEL

SIRET 83950402400010

Durée de l'exercice en nombre de mois * 9 | Durée de l'exercice précédent* |

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2018 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060	27 800	062	27 800
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *		068		070	
	Créances (2) Autres* (3)		072	251	074	251
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	1 304	086	1 304
	Charges constatées d'avance*		092		094	
		Total II	096	29 355	098	29 355
		Total général (I + II)	110	29 355	112	29 355

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	-1 506
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	494
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	800
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	28 061
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	28 861
	Total général (I + II + III)	180	29 355

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABDR

Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2018

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue	biens			215	214	
		services *			217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	28 052
	Variation de stocks (marchandises)*					236	-27 800
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :.....)				242	1 254
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		)	244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	1 506
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-1 506
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
	Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**					310	-1 506
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	314	1 506

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU-TE *(44. octies et octies A)*	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989		
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	991		Pôles de compétitivité hors CICE *(art 44. undecies)*	990		
	ZFA *(44 quaterdecies)*	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992		
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354 **1 506**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	372 1 506

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

DGFIP N° 2033 - C - SD 2019

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SASU ABDR — Néant [X] *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SASU ABDR — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	1 506
Total des déficits restant à reporter	870	1 506

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	151
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(5) **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : SASU ABDR — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 13/04/2018 et clos le : 31/12/2018 — Durée en nombre de mois : 9

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /		160	/ /
Date de cessation					/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.*

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (6)
cerfa (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2033-F-SD 2019

1/1 (1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 8 3 9 5 0 4 0 2 4 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABDR

ADRESSE (voie) 38 rue du Pont de Fer

CODE POSTAL 28260 VILLE SOREL-MOUSSEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. | Nom patronymique PERRIER | Prénom(s) Benjamin | Nom marital | % de détention 100,0000 | Nb de parts ou actions | Naissance : Date 27/03/1985 | N° Département 28 | Commune DREUX | Pays France | Adresse : N° 38 | Voie rue du pont de fer | Code Postal 28260 | Commune SOREL MOUSSEL | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-G-SD 2019

cerfa Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.) (7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET : 8 3 9 5 0 4 0 2 4 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABDR

ADRESSE (voie) 38 rue du Pont de Fer

CODE POSTAL 28260 VILLE SOREL-MOUSSEL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Copyright Groupe EBA (2019) EXACOMPTA

Désignation de l'entreprise SASU ABDR
Numéro de siret 83950402400010

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 13/04/2018 au 31/12/2018

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SASU ABDR
Numéro de siret 83950402400010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 13/04/2018 au 31/12/2018

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

« ABDR »

S.A.S.U
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 38 rue du pont de fer
28260 SOREL MOUSSEL

RCS CHARTRES 839 504 024 00010

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
EN DATE DU 30 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la Loi, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels clos le 31 décembre 2018.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaire global s'est élevé à la somme de 0 Euros,
Au cours de cet exercice, les autres produits s'élève à la somme de 0 Euros,
Soit un total Produits d'exploitation de 0 Euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à la somme de 1506 Euros contre, pour les postes suivants :

Achats de marchandises	28 052 €
Variation de stock	-27800 €
Achats de matières premières	0 €
Autres charges externes	1 254 €
Impôts et taxes	0 €
Rémunération	0 €
Charges sociales	0 €
Dotations aux amortissements	0 €
Dotations aux provisions	0 €
Autres charges	0 €

Les produits exceptionnels s'élèvent à la somme de 0 Euros, pour les postes suivants :

Produits Financiers	0 €

Les charges diverses s'élèvent à la somme de 0 Euros, pour les postes suivants :

Intérêt et Charges financières	0 €
Charges Exceptionnelles	0 €
Impôts sur les bénéfices	0 €

BP

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé, après avoir entendu lecture du rapport du président a bien pris note que le président PERRIER Benjamin ne serait pas rémunéré pour l'année 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et l'associé présent.

Monsieur PERRIER Benjamin
Président-Associé



« ABDR »

S.A.S.U
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 38 rue du pont de fer
28260 SOREL MOUSSEL

RCS CHARTRES 839 504 024 00010

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
Sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de commerce

---

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, nous vous rendons comptes des conventions intervenues entre la Société et les associés, président ou non présidents, ou entre la société et d'autres sociétés dans lesquelles les associés ont des intérêts.

Au cours de cet exercice, clos le 31 décembre 2018, la société a enregistré les conventions suivantes :

Comptes Courant

Le montant du compte courant de l'associé monsieur Perrier Benjamin au 31 décembre 2018 s'élève à la somme de 28 061.33 Euros.

En conséquence de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont proposées.

Le président

BP

En conséquence, le résultat de l'exercice fait ressortir une perte de..... 1 506.45 €

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice de la façon suivante :

- Au compte REPORT A NOUVEAU pour la somme de 1 506.45 € qui s'élève au 1er janvier 2019 à la somme de 1 506.45 €.

Nous vous précisons que vous aurez à statuer sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 223-19 du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé, comme vous le confirmera le rapport de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de cet exercice, tels qu'ils vous ont été présentés et de bien vouloir donner à votre président, quitus de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Président,



« ABDR »

S.A.S.U
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 38 rue du pont de fer
28260 SOREL MOUSSEL

RCS CHARTRES 839 504 024 00010

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf,
Le trente juin,
A neuf heures,

L'associé de la société ABDR au capital de 2.000 Euros, divisé en 100 actions de vingt Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation de Monsieur PERRIER Benjamin, président de la société.

L'associé présent entrant en séance :

- Monsieur PERRIER Benjamin, titulaire de	100 actions
Soit au total	100 actions

L'associé présent ou représentés possédant 100 actions et représentant ainsi plus de la moitié en nombre des associés et plus de la moitié des actions, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PERRIER Benjamin

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Ratification du mode de convocation
- Lecture du rapport de la gérance des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2018
- Affectation des résultats,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération,
- Quitus au président,
- Questions diverses,

Monsieur le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice,

BP

- Le rapport spécial de la gérance,
- L'inventaire et les comptes annuels,

Le Président fait observer que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve, l'inobservation des délais et du mode de convocation utilisé par le président pour la tenue de la présente assemblée générale ordinaire et en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode de convocation employé, qui se trouve couvert conformément aux dispositions de l'article L 223-27 du Code de commerce. Une feuille de présence a été établie et signée par chaque associé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice :

- Approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte : Une perte de 1 506.45 €uros.

- Et donne en conséquence, quitus au président pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'associé sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice de 1 506.45 €uros, de la façon suivante :

- Au compte REPORT A NOUVEAU pour la somme de 1 506.45 € qui s'élève au 1er janvier 2019 à la somme de 1 506.45 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BP

« ABDR »

S.A.S.U
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 38 rue du pont de fer
28260 SOREL MOUSSEL

RCS CHARTRES 839 504 024 00010

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2019
A 9 HEURES

FEUILLE DE PRESENCE

NOM, PRENOM DES ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES	SIGNATURES
Monsieur PERRIER Benjamin	100	
TOTAL	200	

Feuille de présence certifiée exacte par le Président de la séance : Monsieur PERRIER Benjamin.

BP